

Stages intensifs  
de printemps  
2016-2017

Entrée en première année des Instituts d'Études Politiques

# Conditions générales d'inscription

## ► Inscription ▾

Pour s'inscrire à l'un des stages intensifs ou au cycle continu IEP de Province tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier total**. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ou nul ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être enregistrée ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le règlement s'effectue en un seul versement à l'inscription.

L'accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription.

## ► Garantie IPESUP et conditions d'annulation ▾

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

1. Toute inscription annulée **avant** le début des cours sera **intégralement remboursée**.

2. **Pour garantir la qualité des moyens pédagogiques mis en œuvre** (enseignants, programmes, horaires, niveau...), l'IPESUP assure, pendant une **période d'essai** fixée, pour les stages, au premier quart du stage (exprimé en heures de cours et examens) et pour le cycle continu au **jeudi 5 janvier 2017**, un remboursement au prorata des heures restant à effectuer en cas d'annulation.

3. **Au delà de ces dates, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.**

Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la **date de réception** de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

**Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.**

## ► Extraits du règlement intérieur ▾

**La présence aux cours et aux devoirs est obligatoire.** En cas d'absences non justifiées, de retards répétés, de résultats insuffisants... la Direction peut prononcer l'exclusion d'un élève avec ou sans avertissement préalable.

Le standing des locaux que nous avons choisis de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation et les accepter.

Montant total de l'inscription  Fait à  Le

Signature précédée de la mention lu et approuvé.

ipesup

Ne rien inscrire  
Réservé au secrétariat

Fiche  
d'inscription  
2016-2017

Entrée en première année des Instituts d'Études Politiques

# IEP de Province 1<sup>e</sup> année Cycle continu - Stages intensifs

## ► Inscription ▾

NOM  PRÉNOM

Adresse

Code postal  Ville

Tél. fixe  Tél. mobile

e-mail  @

Bac préparé en 2016-2017  Bac+1

Section  Mention (candidats bac+1 seulement)

## ► Cycle continu ▾

Préparation au concours commun 1.920 €

Samedi optionnel "IEP Bordeaux" +160 €

Samedi optionnel "IEP Grenoble" +160 €

## ► Stage(s) choisi(s) et concours préparé(s) ▾

Stage d'hiver (12-18 fév.) 930 €

Module optionnel "IEP Bordeaux" +160 €

Stage de printemps n°1 (9-15 avril) 930 €

Module optionnel "IEP Grenoble" +80 €

Stage de printemps n°2 (16-22 avril) 930 €

Module optionnel "IEP Grenoble" +80 €

Stages cumulés hiver + printemps n°1 (12-18 fév. + 9-15 avril) 1.770 €

Module optionnel "IEP Bordeaux" (hiver seul) +160 €

Module optionnel "IEP Grenoble" (printemps seul) +80 €

Stages cumulés hiver + printemps n°2 (12-18 fév. + 16-22 avril) 1.770 €

Module optionnel "IEP Bordeaux" (hiver seul) +160 €

Module optionnel "IEP Grenoble" (printemps seul) +80 €

Rappel : l'inscription à l'IPESUP n'entraîne aucunement l'inscription aux IEP. Celles-ci sont à effectuer individuellement par les candidats auprès des IEP aux dates spécifiques prévues.

Date et signature obligatoires ci-contre

Stages intensifs  
de printemps  
2016-2017

Entrée en première année des Instituts d'Études Politiques

# Conditions générales d'inscription

Sera retourné visé par le secrétariat

## ► Inscription ▾

Pour s'inscrire à l'un des stages intensifs de printemps IEP de Province tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier total**. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ou nul ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être enregistrée ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le règlement s'effectue en un seul versement à l'inscription.

L'accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription.

## ► Garantie IPESUP et conditions d'annulation ▾

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

1. Toute inscription annulée **avant** le début des cours sera **intégralement remboursée**.

2. **Pour garantir la qualité des moyens pédagogiques mis en oeuvre** (enseignants, programmes, horaires, niveau...), l'IPESUP assure, pendant une **période d'essai fixée**, pour les stages, au premier quart du stage (exprimé en heures de cours et examens) et pour le cycle continu au **jeudi 5 janvier 2017**, un remboursement au prorata des heures restant à effectuer en cas d'annulation.

3. **Au delà de ces dates, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.** Toute annulation doit faire l'objet d'une **notification écrite, datée et signée**, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la **date de réception** de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

**Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.**

## ► Extraits du règlement intérieur ▾

**La présence aux cours et aux devoirs est obligatoire.** En cas d'absences non justifiées, de retards répétés, de résultats insuffisants... la Direction peut prononcer l'exclusion d'un élève avec ou sans avertissement préalable.

Le standing des locaux que nous avons choisis de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.

Visa IPESUP

Affranchir  
au tarif lettre  
en vigueur

Melle - M.

ipesup 18, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

## Cadre réservé au secrétariat

Paris, le [ ] Mademoiselle, Monsieur,  
Nous avons bien reçu votre inscription à nos cycle continu/stages intensifs "IEP de Province" 2016-2017 et vous en remercions.

### ► Cycle continu ▾

Préparation au concours commun

Samedi optionnel "IEP Bordeaux"

Samedi optionnel "IEP Grenoble"

### ► Stage(s) choisi(s) et concours préparé(s) ▾

Stage d'hiver (12-18 fév.)

Option "IEP Bordeaux"

Stage de printemps n°1 (9-15 avril)

Option "IEP Grenoble"

Stage de printemps n°2 (16-22 avril)

Option "IEP Grenoble"

Stages cumulés hiver + printemps n°1 (12-18 fév. + 9-15 avril)

Option "IEP Bordeaux"

Option "IEP Grenoble"

Stages cumulés hiver + printemps n°2 (12-18 fév. + 16-22 avril)

Option "IEP Bordeaux"

Option "IEP Grenoble"

Votre dossier est  complet

incomplet, veuillez nous faire parvenir par retour :

Le secrétariat des inscriptions